

Les différents types de stages au sein de l'ISCAE

Le stage d'initiation :

Ce stage concerne les étudiants ayant accomplis une année d'études universitaires à l'ISCAE toutes filières confondues.

Dans le but de familiariser nos étudiants au mode du travail, nous leur conseillons la réalisation d'un stage d'initiation auprès d'organismes publics ou privés d'une période de 4 semaines pendant les vacances d'été.

Il est entendu que ce stage a essentiellement une finalité pédagogique. Lors de son déroulement l'étudiant est tenu de réaliser des tâches d'exécution, en cherchant à acquérir une meilleure connaissance de l'entreprise, de son organigramme et à prendre contact avec l'environnement administratif et commercial. Le stagiaire doit annoter ses activités journalières dans un journal de stage visé pour le retourner à la fin du stage à la direction des stages pour approbation par un enseignant de l'ISCAE.

Le stage d'apprentissage :

Ce stage concerne les étudiants ayant accomplis deux années d'études universitaires à l'ISCAE.

Dans le but de familiariser nos étudiants au mode du travail, nous leur conseillons la réalisation d'un stage d'apprentissage auprès d'organismes publics ou privés d'une période de 6 semaines pendant les vacances d'été.

Il est entendu que ce stage a une vocation pédagogique. Lors de son déroulement l'étudiant est tenu de participer activement dans des actions diverses dans la structure d'accueil, en cherchant à mettre en pratique les connaissances acquises durant les quatre semestres d'enseignement universitaire. Le stagiaire doit annoter ses activités journalières dans un journal de stage visé pour le retourner à la fin du stage à la direction des stages, accompagner d'un rapport de stage, pour approbation par un enseignant de l'ISCAE

Le stage de fin d'études (obligatoire) :

Ce stage concerne les étudiants ayant accomplis 5 semestres d'études universitaires à l'ISCAE .

Dans le but de réaliser un projet de fin d'études en rapport avec leur formation, nous exigeons de leur part la validation d'un stage obligatoire auprès d'organismes publics ou privés d'une période de 10 semaines en début du deuxième semestre de l'année universitaire

Il est entendu que ce stage a une vocation pédagogique. Lors de son déroulement, l'étudiant est tenu d'intervenir d'une manière pratique dans la structure d'accueil, en appliquant ses connaissances académiques et techniques afin d'exploiter ses facultés d'analyse et de synthèse. L'étudiant doit présenter son projet de fin d'étude dans un rapport accompagné par le journal de stage visé par le maître de stage et l'attestation de stage délivré par l'organisme d'accueil. Ce rapport fera l'objet d'une soutenance devant un jury désigné par la direction des stages.

R. Bouderbala